

La Gazette des Comores

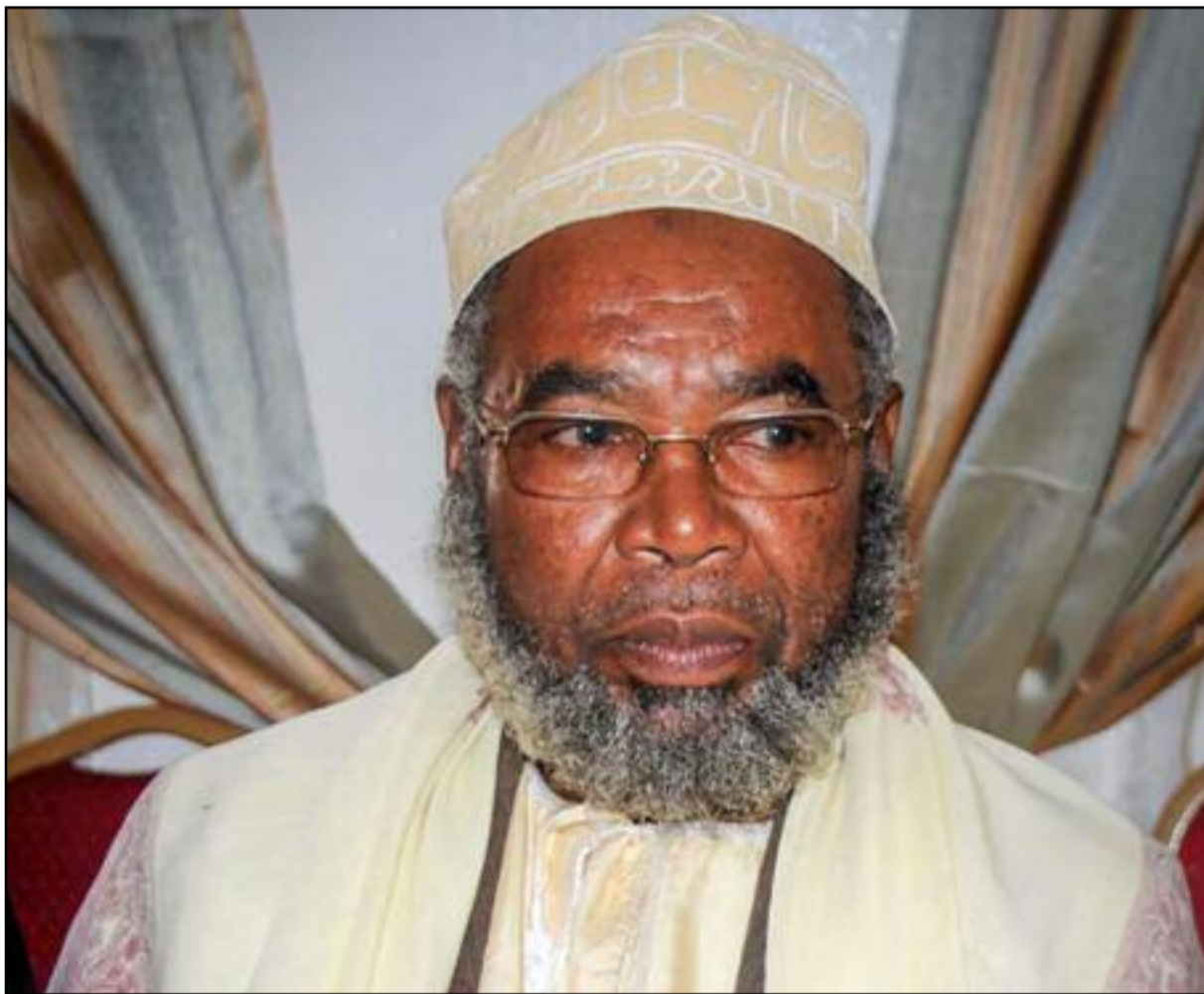
*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3641 - Vendredi 22 Mai 2020 - Prix : 200 Fc

AID EL FITRE ET CORONAVIRUS

Priez à la maison !



La Fatwa est sortie. L'accomplissement de l'Aid El Fitre 2020 se fera à la maison. C'est l'annonce faite par le mufti de la République, Saïd Aboubacar Djamalilayli dans les ondes de l'Ortc. Certains oulémas ne partagent pas cette idée. Ils pensent que les régions où l'épidémie n'existe pas doivent être autorisées de prier à la place publique tout en respectant les mesures de distanciation sociale.

ELECTIONS COMMUNALES

**La liste du parti Orange conteste
la décision de la cour suprême**

LIRE PAGE 2

TRANSPORT AÉRIEN:

**Le salariés de Com'Air réclament
leurs salaires d'avril et mai**

LIRE PAGE 3

COVID-19:

**L'attention est sur le respect des mesures
barrières dans les marchés et les prisons**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

COVID-19
COMORES



VOUS AVEZ DES QUESTIONS
SUR LE CORONAVIRUS ?

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE
SUR LE :

1717
Appel gratuit

ELECTIONS COMMUNALES

La liste du parti Orange conteste la décision de la cour suprême

La liste Moroni Emergent du Parti Orange s'affirme vainqueur légal de l'élection du Maire et de ses adjoints à la commune de Moroni. Dans une sortie médiatique, la liste du parti Orange s'indigne contre la décision de la Cour Suprême et se considère comme « le bureau installé dans les règles ».

Suite à la décision de la Cour Suprême sur l'installation controversée des conseils municipaux publiée le 13 mai dernier, la liste Moroni Emergent du Parti Orange, dans un point de presse qui a eu lieu hier jeudi se dit surprise par une telle décision. Sur les faits, les conférenciers conduits par Hassan Mohamed Halidi, disent être les représentants légaux de la ville de

Moroni.

« Rien ni personne n'est au-dessus des lois », profère le doyen et maire élu de Moroni Appelant chacun à « reconnaître ses erreurs » en faisant allusion aux membres de la Chambre Constitutionnelle de la Cour Suprême, il précise que « notre liste a été installée en suivant toutes les règles légales et cela du fait que nous nous étions conformés à la première décision de la Cour ».

Pour sa part, Hamid Jaffar, preuves à la main, regrette que les lois et les règles constitutionnelles soient piétinées par ceux-là mêmes qui sont censés les faire respecter. « Nous sommes sûrs et convaincus quant à la légalité de notre combat car nous nous conformons à la loi », soutient le deuxième adjoint au maire de Moroni.

Ce dernier rappelle que de la loi fondamentale, la loi de la décentrali-



sation, la loi portant scrutin communal, le décret portant modalités du scrutin, le code électoral et l'ordonnance 19/003 PR relative transfert des compétences de la Cour Constitutionnelle à la section constitutionnelle de la Cour Suprême, « tout a été piétiné ».

Droit dans ses bottes et avec son franc parler, le deuxième adjoint confirme que ni la constitution, ni le

code de procédure civile n'ont été respectés le long de cette procédure et regrette à la fois qu'un jugement ait été rendu sans que les deux parties ne soient entendues comme stipule le code de procédure civile. « Nous sommes jugés (la liste Moroni Emergent) sans être ni entendus ni appelés comme le recommande l'article 14 du code de procédure civile », dit-il.

Pour ce qui est de la légalité de la mise en place du conseil communal, Hamid Jaffar rappelle que « seules les élections au suffrage universel telle l'élection du Président de la République, celle des députés, des Gouverneurs des Iles, le référendum et les celle des conseillers communaux nécessitent la présence de la Commission Electorale ». « Pour ne pas entacher la procédure, la CENI et le ministère ne font qu'assister et superviser le déroulement mais la présidence de la séance est assurée par le doyen d'âge du quorum ; et tout cela a été respecté », soutient-il avant de conclure que « personne ne peut outrepasser ce qui est déjà fait dans la règle ». « Nous sommes le bureau légal de la commune de Moroni. Le reste ce sont des gens qui s'amuse à palabrer pour des petits intérêts », conclut-il.

A.O Yazid

SOCIÉTÉ

Les couturiers battus à plate couture par le coronavirus

En cette fin du mois de ramadan où la demande est généralement très élevée, les vendeurs informels et les couturiers enregistreraient un manque à gagner de 65%. La crise sanitaire mondiale de coronavirus qui n'épargne aucun sectateur, est passée par là.

Durant ces dix derniers jours, la capitale change habituellement de visage. Dans la journée comme dans la nuit, les rues, notamment commerçantes, sont bondées de monde. Mais avec l'arrivée de la Covid-19, rien n'est plus comme avant. L'épidémie a tout bouleversé, le commerce semble être le plus touché.

Bien qu'ils soient conscients que la prière collective de l'aïd el-fitr et tout le rituel subséquent sont incertains à cause des mesures contre la propagation de l'épidémie*, les citoyens envahissent moyennement les marchés de Moroni pour acheter des vêtements neufs et des produits

de première nécessité.

Ce qu'on peut retenir de ce business, les vendeurs fixent le prix selon leur convenance. Une pratique qui a la peau dure à chaque fin de ramadan où les consommateurs n'ont plus d'alternative. « Quel que soit le prix, le consommateur doit acheter », lance un vendeur de bottes, peu scrupuleux.

Il n'a pas tort même si l'on constate que cette année, la donne a quelque peu changé. « Nous ne pourrions pas rester sans habiller nos enfants comme il est de coutume. Je suis venu à Moroni accompagné de mes deux garçons pour que chacun puisse acheter ce qu'il veut. Mais nous sommes contraints de faire vite afin de pouvoir rentrer de bonne heure sous peine d'être condamnés à rompre le jeûne à Moroni faute de taxis. Et tout ça à cause de la Covid-19 », souligne Saidat Ibrahim, rencontrée au marché en ces temps où le syndicat des transporteurs et les autorités sont en mauvais termes à cause de la réduction du nombre des passagers.

Pour les musulmans, et même pour les faux dévots, le jour de l'aïd est une occasion de se faire beau. Les boubous cousus à la main deviennent légion. Les ateliers de couture sont débordés. Seulement cette année le coronavirus en a décidé autrement. Le carnet de commandes est quasi vide. « À chaque mois de ramadan, surtout pendant la dernière décennie, je reste dans mon atelier jusqu'à minuit

à cause des commencent que débordent. Cette année, je n'ai que 11 boubous à coudre et je », confie non sans amertume Foundi Abdoukarim basé à Moroni Ambassadeur, prédisant que la majorité de ces quelques travaux concernent la retouche. C'est peu dire que ce secteur subit les conséquences économiques fâcheuses de la covid-19.

Kamal Gamal

***C'était après notre reportage que les autorités religieuses ont, par la voie du mufti de la République, annoncé que la grande prière collective de l'aïd n'aura pas lieu.**

CHRONIQUE DU RAMADAN

Le jeûne des six jours de «Chawâl» et ses récompenses

Dans quelques jours, le ramadan sera dernière nous. Certains pleurent d'abandonner les bienfaits de ce mois et d'autres se réjouissent de pouvoir manger en pleine journée. Pour eux, il leur reste quelques bénédictions à convoiter dans quelques jours. Il s'agit du jeûne de 6 jours du mois Chawal dont le prophète a dit: « Le jeûne du mois de ramadan équivaut à dix mois et le jeûne de 6 jours équivaut à deux mois ainsi cela équivaut au jeûne de l'année ».

Jeûner six jours de Chawwâl est facultatif, selon les dires du Prophète. Ce dernier a dit que : « Quiconque jeûne le mois de Ramadhân, puis le fait suivre des six jours du mois de Chawwâl ; son jeûne est considéré comme étant un jeûne continu », rapporte l'Imâm Muslim dans son Sahîh. D'après les savants, ce hadîth prouve qu'il n'y a pas de mal à ce que le jeûne soit accompli de manière continue ou discontinue. Il est recommandé de les jeûner rapidement, selon les paro-

les d'Allâh exhalté: « [...] Et je me suis hâté vers Toi, Seigneur, afin que Tu sois satisfait » (Coran, 20/84).

Et il y a des preuves Coraniques et des traditions prophétiques qui prouvent les bienfaits dans la concurrence et l'empressement à bien faire. Il n'est pas obligatoire d'accomplir le jeûne des six jours du mois de Chawwâl de manière continue, seulement cela est meilleur, selon les dires du Prophète : « L'œuvre la plus aimée par Allâh, c'est celle pratiquée avec régularité, minime soit-elle ». Selon Madjmu' Fatâwa du SHEikh Ibn BâZ, il n'est pas prescrit de compenser les six jours de mois de Chawwâl, une fois ce mois passé.

Il n'est pas demandé de jeûner immédiatement après la fête « Aïd al-Fitr » car il est permis de commencer un ou plusieurs jours après la fête. On peut aussi jeûner des jours de manière continue ou discontinue dans le mois de « Chawwâl » dans la mesure de ses possibilités. Et l'action dans cela est facilitée, car il n'est pas obligatoire, mais plutôt une Sounnah, selon l'avis du Fatâwa Al-Lajnah

Ad-Dâ-ima lil-Bouhouth Al-'Ilmiyyah wal-Iftâ, 10/391. Il a été rapporté de façon sûre d'Abû Ayûb que le Prophète a dit : « Quiconque jeûne le mois de Ramadhân, puis le fait suivre des six jours du mois de Chawwâl ; son jeûne est considéré comme un jeûne continu », rapporté par Ahmad, Muslim, Abû Dâwoud, et at-Tirmidhî. Ce hadîth est authentique et prouve que le jeûne des six jours de Chawwâl est une Sounnah ; celle-ci a été de plus, pratiquée par les Imâms ach-Châfi'i et Ahmad et un ensemble des Imâms parmi les savants.

Il n'est pas véridique de comparer ce hadîth avec la pensée faite de certains savants qui trouvaient blâmable le fait de jeûner [ces six jours], de peur que l'ignorant ne les considèrent comme faisant partie du mois de Ramadhân, ou de peur qu'il pense que cela soit obligatoire [de jeûner les six jours], ou parce qu'il ne leur pas été recommandé par un des prédécesseurs parmi les gens de science.

Ibnou M. Abdou



AID EL FITRE ET CORONAVIRUS

Priez à la maison !

La Fatwa est sortie. L'accomplissement de l'Aid El Fitre 2020 se fera à la maison. C'est l'annonce faite par le mufti de la République, Saïd Aboubacar Djamalilayli dans les ondes de l'Ortc. Certains oulémas ne partagent pas cette idée. Ils pensent que les régions où l'épidémie n'existe pas doivent être autorisées de prier à la place publique tout en respectant les mesures de distanciation sociale.

A moins de trois jours de la fête de l'Aid El Fitre, le nouveau Mufti de la République annonce que l'Aid se fera à la maison pour des raisons

liées à la Covid-19. Cette première fatwa est prise en concertation avec tous les oulémas du pays après avoir écouté les avis des médecins par rapport à la situation

de l'existence de la Covid-19. « A l'unanimité, les chefs religieux de ce pays se sont convenus de faire l'Aid El Fitre à la maison vu la situation. Il faut absolument prier à la maison puisque il s'agit de préserver l'homme », déclare Saïd Aboubacar Djamalilayli, le Grand Mufti de la République.

Dans son intervention, il a justifié sa décision par plusieurs versets coraniques et hadith du prophète qui appelle la responsabilité de tout un chacun de nous

quelque soit son statut social. « Les médecins nous éclaire sur le danger ainsi sur le taux d'existence de l'épidémie.

C'est à nous aussi de réciter ce qui a été dit dans le Coran et la Sunna du prophète. C'est ainsi que j'appelle la gendarmerie, la police et la justice à faire leur travail pour épargner la communauté comorienne de cette maladie ».

Notons que la décision du grand Mufti de la République ne fait pas l'unanimité. Certains oulé-

mas qui d'ailleurs, vont respecter la fatwa estiment qu'il fallait prendre une autre décision. « Vu que nous avons des PCR et des scientifiques, qu'ils nous disent les régions qui sont en contaminées.

Ainsi, on libère les autres régions qui ne sont pas concernées par la maladie et les laisser prier dans les place publique », disent-ils. Ces derniers appellent la population à prendre toutes les précautions.

Ibnou M. Abdou

COVID-19:

L'attention est sur le respect des mesures barrières dans les marchés et les prisons

Le gouvernement a pris la décision de dépister les prisonniers afin d'éviter une introduction ou propagation de la Covid-19 dans les prisons. La question a été étudiée lors du dernier conseil des ministres du mercredi dernier. C'était l'occasion pour le coordinateur de la gestion de la Covid-19 d'appeler les gendarmes à veiller au respect strict des mesures barrières et de la distanciation sociale.

Au cours du compte rendu du conseil des ministres hebdomadaire, le porte-parole du gouvernement, Houmed Msaidie, a annoncé que le Conseil a pris la décision de faire un dépistage massif dans les prisons. Compte-tenu de la situation de la Covid-19, sa propagation et surtout le couvre-feu instauré depuis fin avril, les autorités restent convaincues que les milieux carcéraux ne seront pas épargnés vu le non-respect des mesures barrières constatées ici

comme ailleurs, et surtout par la surpopulation. « Nous avons convenu de faire une réhabilitation des prisons, plus particulièrement celle de la capitale (Moroni) qui doit impérativement bénéficier d'un plan de réhabilitation et d'extension », souligne Houmed Msaidie, le porte-parole du gouvernement selon qui les détenus doivent être dépistés dans les plus brefs délais parallèlement à la distribution des médicaments à leur endroit.

Avant la déclaration du premier cas du Covid-19 le 30 avril dernier, le parquet général avait plaidé pour le désengorgement des prisons. Ils ont obtenu gain de cause puisque plusieurs prisonniers triés sur le volet selon leurs chefs d'accusations, ont été libérés. Une deuxième vague aura encore lieu à en croire le porte-parole qui a fait savoir que le dossier y relatif est en étude. Outre cette question, le ministre de l'économie s'inquiète du comportement de la population à ne pas respecter les mesures barrières notamment dans les marchés de la

capitale.

Une situation qui n'est pas sans alarmer l'opinion publique. « Ce n'est pas parce que nous avons des équipements que tout est redevenu à la normale. Il ne faut pas que la population tombe dans l'oubli. Nous devons renforcer les mesures de barrière pour notre sécurité », interpelle le ministre. Et pour y

faire, le porte-parole du gouvernement en appelle aux forces de l'ordre de veiller au respect strict des mesures barrières ô combien nécessaires.

Pour rappel, le 19 mai dernier, le chef de l'Etat, Azali Asoumani a rendu visite aux patients de Samba Nkuni à Ngazidja et s'est imprégné de la situation de cet établissement

de santé. Et dans son passage, il a saisi l'occasion pour remercier le personnel soignant pour cette lourde tâche. Hier jeudi et ce vendredi, ça a été et c'est le tour de Mohéli et d'Anjouan. Des remises des médicaments seront distribuées pour les accompagner dans cette lutte.

Andjouza Abouheir

TRANSPORT AÉRIEN:

Le salariés de Com'Air réclament leurs salaires d'avril et mai

Une enveloppe exceptionnelle accordée par le gouvernement depuis la fermeture des frontières et destinée à payer les agents de Com'Air Assistance, s'est miraculeusement envolée. À bout de souffle après deux mois de disette, les agents de cette société d'État en appellent au gouvernement pour demander des comptes à la direction, restée muette pour l'instant.

Comme tout les personnels des entités opérant dans le secteur aérien, une majeure partie du personnel de Com'Air a été envoyée au chômage technique en raison de la fermeture des frontières aériennes, dictée par la crise sanitaire de la Covid-19. Et pour accompagner ces sociétés (Anacm, ADC, et Com'Air), le président de la République a du annoncer une enveloppe exceptionnelle pour les accompagner afin de leur permettre de faire face à la situation, notamment vis-à-vis de la rémunération de leurs employés.

Mais cette bonne volonté tombe sur des mauvaises mains puisqu'à Com'Air, l'enveloppe a disparu. Les agents et certains cadres indignés sont catégoriques: c'est la direction générale qui s'est emparée pour elle seule de cette enveloppe,



laissant pour compte les autres. Nous ne connaissons pas encore le montant exact. En revanche, nous savons que le ministère des finances aurait débloqué environ cent millions de nos francs pour les trois établissements publics.

Épuisé de faire le pied de grue, le personnel lève le ton et réclame leur droit. « Le gouvernement a mis en place une enveloppe exceptionnelle pour qu'on soit payés pendant la période de cette crise. Chez nous, l'argent a été débloqué mais on n'en a jamais vu la couleur. C'est vraiment incompréhensible. Nous demandons des explications », nous confie un cadre de cette société chargée de l'assistance au sol des avions. « Nous n'avons toujours

pas reçu notre salaire et pourtant nous savons pertinemment que l'argent a été débloqué », poursuit-il, remonté.

Dans un entretien accordé à Radio Ngazidja, le porte-parole du personnel de Com'Air Assistance avait accusé 17 cadres d'avoir encaissé cette somme à la Bic, au grand dam du personnel. « Arrivé à ce stade, nous demandons de l'aide au gouvernement face à cette situation », dit-il, se demandant si le gouvernement aura la flamme de fermer les yeux sachant que ceux qui travaillent aux frontières en ces temps-ci, le font à leur risque et péril.

Andjouza Abouheir



Un laboratoire chinois pense pouvoir stopper la pandémie «sans vaccin»

Un médicament est actuellement en phase de test à la prestigieuse Université de Beijing (« Beida »). Il permettrait non seulement d'accélérer la guérison des malades, mais aussi d'immuniser temporairement contre le COVID-19.

Lors d'un entretien avec l'Agence France Presse, Sunney Xie, directeur du Centre d'innovation avancée en génomique de Beida, a expliqué que le traitement marche chez la souris. Son laboratoire a prélevé des anticorps auprès de 60 patients guéris de la maladie avant de les injecter chez les ron-

geurs.

«Au bout de cinq jours, leur charge virale avait été divisée par 2.500», assure-t-il. «Cela signifie que ce médicament potentiel a un effet thérapeutique». Une étude sur cette recherche a été publiée le 17 mai dans la revue spécialisée «Cell». L'étude y voit «un remède» potentiel contre la maladie et note qu'elle permet d'accélérer la guérison.

«Nous sommes experts en séquençage de cellule unique, pas des immunologues ni des virologues», a expliqué le scientifique. «Lorsque nous avons con-

staté que notre approche permettait de trouver un anticorps qui neutralise (le virus), nous avons été transportés de joie».

Sunney Xie a indiqué que le traitement pourrait être disponible avant la fin de l'année 2020, afin de pouvoir contrer une possible nouvelle vague de contamination hivernale. En effet, le Covid-19 a surgi en Chine en décembre 2019 et a déjà contaminé 4,5 million de personnes dans le monde, dont plus de 316.000 mortellement.

«La préparation des essais cliniques est en cours», a précisé le chercheur, ajoutant qu'ils se dérouleront en Australie et dans d'autres pays. Avec la décrue de l'épidémie en Chine, les scientifiques ne disposent pas suffisamment de porteurs du virus pour procéder à des essais sur l'homme.

«Ce que nous espérons, c'est que ces anticorps deviennent un médicament spécial qui permettra d'arrêter la pandémie», déclare-t-il. En Chine, plus de 700 patients ont déjà reçu du plasma (un constituant du sang) de malades guéris, une technique qui a produit «de très bons effets», selon les autorités sanitaires.

Mais la quantité de plasma



disponible «est limitée», relève le professeur Sunney Xie. Alors que les 14 anticorps utilisés dans sa recherche pourraient être rapidement reproduits à grande échelle, selon lui.

Cette approche a déjà été adoptée avec succès pour combattre d'autres virus, comme le VIH, Ebola et le Syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS). Le traitement contre Ebola, le remède, avait donné de bons résultats aux États-Unis contre le COVID-19, accélérant la guérison des

malades, mais sans réduire le taux de mortalité.

Selon le professeur Sunney Xie, le traitement mis au point par Beida pourrait lui offrir une immunité momentanée face au virus. Cela permettrait surtout de protéger des soignants pendant quelques semaines, voire quelques mois, espère le spécialiste chinois. «Nous pourrions stopper la pandémie avec un traitement qui marche, même sans vaccin», espère-t-il.

(Source, Chine Magazine)

BRÈVES

AFD offre 2 T de fret d'équipement médicale aux Comores

Afin d'accompagner le pays, dans la lutte contre la Covid-19, l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre de l'initiative «Covid-19- santé en commun» lancée le 09 Avril, renforce son appui à l'union des Comores pour lutter contre la pandémie. Ce soutien prend la forme d'une intensification de l'intervention de la Croix rouge française à travers le projet de la plateforme d'intervention régionale de l'océan indien et du Croissant rouge (PIROI). Mercredi dernier, l'ambassade de France à Moroni a remis aux autorités comoriennes 2 T de fret médical offert par le gouvernement français. Il est composé de divers médicaments ainsi répartis : 505 vogalene sol buv, 24.950 doliprane, 10050 vogalene LYOC-LYOPH oral, 1008 Doliprane Susp, 1000 Dolipranes PDR, 1080 metoclopramid, 20100 paracétamol, 1200 metoclopramid Sandoz et 1000 plaquenil. En plus des médicaments, le lot contient 50 thermomètres, 525 combinaisons, 5000 paires de gants, 60 paires de bottes.

Usukani wa Massiwa entre en discussion avec l'Etat

Après discussions avec le ministre de l'intérieur, Mohamed Daoudou, Usukani wa Massiwa a repris les activités à condition de garder le même nombre des passagers qu'auparavant sauf les taxis de Moroni. Pour rappel, les transporteurs avaient déclenché une grève illimitée lundi pour protester contre le non accompagnement du gouvernement après la décision de réguler les transports en commun. Cependant, le syndicat est entrain d'établir les listes de Mohéli et d'Anjouan comme ce qui a été convenu par le ministère de l'économie. Ce vendredi, ils vont bénéficier des masques et de gels hydro-alcooliques dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Des masques pour la région de Nguengwé

L'Ambassade des Etats Unis a fourni à la région de Nguengwe des masques afin de lutter contre la Covid-19 et de sensibiliser la population face à la menace sanitaire. Cette initiative a été rendue possible grâce au financement de l'ambassade des États-Unis à hauteur 9528 dollars soit 4.300.000 de nos francs. En un premier temps, ces masques vont être distribués à l'ensemble de sous régions de Mbadjini. «Nous ciblons les personnes âgées et vulnérables et comptons distribuer dans l'ensemble du Mbadjini», souligne Ahmed Bacar, le président de l'Association des communes de Mbadjini Ouest pour le Développement. Cependant, ladite association fait appel à tous les partenaires à apporter leur contribution.

Telma continue son action

Comme prévu, le second lot de Covid Organics offert par le gouvernement Malagasy est arrivé à Moroni mercredi dernier. Plus de 1500 doses du remède contre le virus ont été acheminés à Moroni grâce au support et à l'implication du Groupe Telma, au titre de sa responsabilité sociale d'entreprise. Telma Comores reste engagé plus que jamais auprès des autorités et de la population comorienne pour lutter contre la propagation du Covid-19 en Union des Comores, assure-t-on.

Rassemblés par AA

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Financement : Association Internationale de Développement (IDA)

Financement : Don IDA No D 3820 -KM

2020-004/EQ/AMIN/RCIP/COM

Avis d'Appel d'Offres national

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu en 2018 un Don Additionnel de USD 10 Millions (D3820-KM) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la Quatrième Phase du Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : « Acquisition et installation des équipements informatiques (ordinateurs Portables et anti-virus) pour les Administrations Publiques »

2. Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) invite par la présent Appel d'Offres national, qui est constitué d'un (01) lot, les soumissionnaires éligibles à présenter, sous pli fermé, leurs offres pour « Acquisition des Équipements Informatiques (ordinateurs portables) et logiciels pour les administrations Publiques de l'Union des Comores.

3. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres au bureau du Projet Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Place Cour Suprême -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procure@gmail.com

4. Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indi-

quée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non remboursable de « Quinze mille (15 000 KMF) Francs comoriens ».

5. Les clauses des instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres conformes aux procédures spécifiées dans le « Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

6. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard à le 05 juin 2020 à 09 heures 00 min, heure locale-Union des Comores et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'Un million (1 000 000) KMF.

7. Les offres doivent être valides durant une période de quatre vingt dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et ce le 05 juin 2020 à 10 heures 00 min, Heure Local en Union des Comores dans le bureau du Projet Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Place Cour Constitutionnelle -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procure@gmail.com

Lancé le 21 mai 2020